

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Cimetière communal : durées et tarifs des concessions*
- 2- *Versement d'une subvention complémentaire à l'APE Bussac/Saint Vaize : décision modificative*
- 3- *Restauration des registres d'État-Civil : choix du prestataire*
- 4- *Aménagement de sécurité Route Départementale 114 : approbation et signature de la convention "Travaux"*
- 5- *Questions diverses*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 26 avril 2019 à 18h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absents ayant donné pouvoir : M. Alain DESTREGUIL à M. Alain DESTREGUIL
M. Thierry THIBAudeau à M. Bernard COUTEAU

Madame Françoise DURAND a été élue secrétaire de séance

1- Cimetière communal : durées et tarifs des concessions

La Commune possède différentes concessions dans le cimetière communal pour lesquelles aucune révision tarifaire n'est intervenue depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revaloriser le prix des différentes concessions et de redéfinir les durées de chacune d'elles.

Vu l'article L. 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L. 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L. 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Vu la délibération du 8 octobre 2001 relative au tarif et à la durée d'une case du columbarium

Vu la délibération du 6 novembre 2006 relative au tarif et à la durée d'une concession d'une caverne

Vu la délibération du 17 janvier 2011 relative au tarif et à la durée d'une concession traditionnelle

Vu la délibération du 26 août 2002 affectant la totalité du produit des concessions du cimetière au budget principal

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs appliqués aux concessions funéraires à partir du 1er mai 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE à l'unanimité, les tarifs et durées de concessions suivants :

CONCESSION PLEINE TERRE OU CAVEAU 1 emplacement renouvelable pour 30 ans : 100 € 2 emplacements renouvelables côte à côte pour 30 ans : 250 € (2x100 € + 50 € pour le passe pied)	COLUMBARIUM 1 case pour 15 ans : 200 € 1 case pour 30 ans : 400 €
CAVURNE 1 caverne pour 2 à 3 urnes pour 30 ans renouvelable : 300 € Plaque de granit facultative : 100 €	JARDIN DU SOUVENIR Gratuité pour la dispersion des cendres

- DIT, à l'unanimité, que la totalité du produit des concessions sera affectée au budget principal

- DIT, à l'unanimité, que cette délibération prendra effet au 1er mai 2019

- CHARGE le Maire, à l'unanimité, de notifier la présente délibération à Madame le Receveur

- DIT, à l'unanimité, que la présente délibération sera affichée au cimetière sur le panneau réservé à cette effet.

2- Versement d'une subvention complémentaire à l'APE Bussac/Saint Vaize : décision modificative

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 mars 2019 relative aux attributions de subventions pour l'année 2019 et l'informe d'une demande de subventions d'un montant de 450 € de la part de l'Association des Parents d'Élèves de Bussac/St Vaize.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, constatant qu'une subvention de 250 € a déjà été accordée au cours de la séance du 11 mars dernier, accepte le versement du complément de subvention d'un montant de 200 € au bénéfice de l'APE Bussac/St Vaize et décide l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/6574 (Subvention de fonctionnement aux associations)	+ 200 €
C/60636 (Vêtements de travail)	- 200 €

3- Restauration des registres d'État-Civil : choix du prestataire et demande de subvention auprès du Département.

Le Maire informe le Conseil municipal que les registres d'état-civil concernant les années 1833 à 1842, 1853 à 1867 et 1888 à 1899 sont en mauvais état et qu'il convient de prévoir leur restauration. Cinq entreprises ont été sollicitées pour établir les devis qui ont été soumis au Directeur des Archives Départementales pour avis technique.

Les entreprises sollicitées sont :

- L'Atelier du Patrimoine pour un montant total de 1 249,00 €
- L'Atelier Quillet pour un montant total de 880,75 € HT
- SARL Reliure Pilard pour un montant total de 450,00 € HT
- La Reliure Nadine DUMAIN pour un montant total de 489,66 € HT
- La Reliure du Limousin pour un montant total de 2 299,50 € HT

La SARL Reliures Pilard n'ayant pas reçu un avis technique conforme aux règles de la Direction des Archives de France, le Conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'Atelier Quillet qui s'élève à 880,75 € HT soit 1 056,90 € TTC pour la restauration des 3 registres
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds départemental de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique.

4- Aménagement de sécurité Route Départementale 114 : approbation et signature de la convention "Travaux"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route Départementale n°114, la Commune a sollicité le Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité des usagers. Il donne lecture du projet de convention "Travaux" qui régit les dispositions relatives à la participation financière de la Commune. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 73 562,50 € Hors Taxes, la participation communale est fixée à 29 425 € Hors Taxes. Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré accepte les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

5- Questions diverses

Le Maire,

Christophe DOURTIE

